

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : Bernard GAVIGNET, René GIRARD, Daniel GOUDIER, Philippe LACROIX, Martine LAGRANGE, Renée LEGUIN, Thierry MOINE, Yannick MOREIRA, Alain ROUSSELOT et Nicolas RICHARD.

Le 2 septembre à 20h30

Déroulement de la séance :

Thierry MOINE est désigné secrétaire de séance

1 - Approbation du Compte rendu de la réunion du 22 juillet 2016.

Approuvé à l'unanimité.

2 - Participations au FSL (Fonds de solidarité pour le logement) et FAAD (Fonds d'aide aux accédants en difficulté).

Une participation de 120 € est accordée pour le FSL, 60 € pour le FAAD, est approuvée à l'unanimité.

3 - Mise en place de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE).

Le SYDED (syndicat mixte d'énergies du Doubs) propose une taxe unique de 6% de subvention applicable à compter du 1er janvier 2017.

A l'unanimité la proposition du SYDED est acceptée.

4 - Erreur de transcription d'une délibération du 20 mai 2016 relative à une subvention accordée à une association d'anciens combattants.

La subvention de 200 € à l'Association des Anciens Combattants, avait été retranscrite à tort au Souvenir Français.

A l'unanimité il est bien approuvé et rectifié que c'est l' Association des Anciens Combattants qui est attributaire

5 - Attribution de subventions aux associations demandeuses.

Examen des demandes de subventions présentées par les associations. Il est proposé pour 2016 de retenir les subventions suivantes :

- Association des Anciens Combattants (voir l'article 4) : 200 €
- Association des Sclérosés en plaque du Massif Jurassien : 50 €

6 - Attribution de marché de travaux pour le projet Aménagement cimetière, autorisation au Maire à engager et signer tous les documents affairant au marché.

Suite à l'appel d'offres, 5 offres ont été reçues en mairie, la commission voirie environnement a examiné les offres.

A l'unanimité le marché est accordé à l'entreprise Bonnefoy pour un montant de 135 567,54 € TTC (avec option concernant le portail à 136 983,54 € TTC)

L'autorisation est donnée au Maire pour signer tous les documents.

7 - Avenant aux travaux de la salle des fêtes.

Le marché a été accepté en avril 2016 pour un montant de 43 719 € HT.

L'option acceptée dans la phase travaux n'a pas été inscrite dans la délibération quant à son montant.

Des aléas et modifications de chantier (structure, plantations, suppression du massif de l'entrée...) s'ajoutent au final à cette option pour un total de 7 837,73 € TTC.

A l'unanimité, cette modification (permise en marge du marché initial), est acceptée.

Questions et informations diverses.

- Le Préfet du Doubs a signé et communiqué l'arrêté de création de la commune nouvelle Chemaudin et Vaux au 1er janvier 2017.

- Rentrée scolaire 2016 : effectifs de 173 enfants pour le regroupement, en baisse de 6 élèves par rapport à l'année précédente.

- Un permis pour la construction d'un hôtel et d'un restaurant sur la zone d'activité est en passe d'être déposé.

- Le piégeur des ragondins informe que 13 spécimens ont été piégés en juillet et août aux alentours immédiats de la lagune.

A compter du 1er septembre, l'autorisation de piégeage est supprimée.

Il appartiendra désormais aux chasseurs d'endiguer la prolifération des rongeurs.

- Les travaux de liaison entre la rue de la Grande Vigne et la rue des Ecorchoués doivent être prochainement réalisés.

- Les réseaux d'assainissement seront curés en octobre.

- Des trous sont présents sur le chemin de Champagny et route de Villers Buzon, un devis est à l'étude pour des reprises.

- Des problèmes d'écoulement d'eau rue du Château sont apparus chez deux riverains, un devis vient d'être reçu pour des travaux correctifs.
- De l'herbe poussait au milieu des roseaux dans les bassins de la station d'épuration, un procédé simple qui consiste à inonder ces herbes est à l'essai, procédé qui semble concluant.
- Les responsables de commission sont invités à préparer les dossiers qui figureront dans le bottin de fin d'année.

La séance est levée à 23h00.